

Incendie de Notre Dame de Paris : point sur la situation sanitaire

4 juillet 2019

Depuis l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris et la pollution au plomb consécutive, l'ARS assure l'information sur les enjeux de santé associés et formule des préconisations sanitaires par le biais d'une communication large et régulière auprès de la population sur les mesures à suivre.

L'incendie de Notre-Dame a provoqué une pollution au plomb dans les alentours de la cathédrale ce qui constitue un événement sanitaire inédit. Par mesure de sécurité, certains espaces ont immédiatement été fermés au public (parvis).

Afin d'évaluer la situation, divers prélèvements environnementaux ont été diligentés par la Préfecture de Police. Les mesures effectuées dans l'air ont montré que toutes les valeurs recensées étaient inférieures au seuil réglementaire de 0,25 µg/m³, indiquant donc une **bonne qualité de l'air**.

Le risque sanitaire principal lié à la présence de plomb réside dans l'éventuelle ingestion de poussières de plomb retombées sur le sol, en particulier pour les enfants de moins de 7 ans et les femmes enceintes. L'ARS a dès lors préconisé trois types de mesures :

- 1) des mesures de prévention** pour les riverains, en particulier de nettoyage des logements et d'hygiène, diffusées dès le 27 avril, puis renouvelées le 9 mai et le 4 juin par voie de presse, comme lors de la réunion publique tenue à la mairie du 4^{ème} arrondissement le 13 mai au cours de laquelle les premiers résultats constatés avaient été communiqués à la population ;
- 2) une campagne de prélèvement** dans des logements ;
- 3) le dépistage des enfants de moins de sept ans et des femmes enceintes vivant sur l'Île de la Cité** en consultant leur médecin traitant ou en se rendant à la consultation dédiée de dépistage mise en place pour l'occasion à l'Hôtel-Dieu.

Les principaux enseignements à date sont les suivants :

Tous les prélèvements de poussières intérieures faits au domicile de familles vivant à proximité de la cathédrale se sont révélés inférieurs au seuil réglementaire. Les résultats ont été communiqués aux familles concernés. Pour le seul cas de dépassement recensé, un nettoyage du logement a permis de redescendre sous le seuil attendu et l'analyse de l'habitat a montré des causes multiples d'exposition au plomb dont certaines sans lien avec l'incendie de Notre Dame. De la même façon, les résultats des prélèvements effectués par la Ville de Paris dans les équipements

collectifs accueillant des enfants dans un rayon de 500 mètres de Notre Dame sont conformes. Afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur les espaces intérieurs de la pollution environnementale consécutive à Notre Dame, la Ville de Paris va engager une campagne complémentaire dans les écoles des secteurs concernés.

Les plombémies effectuées par les riverains à la suite des recommandations de l'ARS n'ont montré aucune valeur supérieure au seuil réglementaire, sauf pour l'enfant pour lequel une information publique avait été diffusée par l'agence (enfant habitant le logement où un dépassement de seuil a été identifié avant nettoyage).

Le laboratoire central de la préfecture de police, comme cela avait été annoncé, a réalisé plusieurs dizaines de prélèvements de poussières dans l'espace public parisien. Ces prélèvements montrent ponctuellement des valeurs élevées. Il faut préciser cependant qu'aucune norme sanitaire n'existe comme point de référence concernant les poussières extérieures. Ces valeurs peuvent par ailleurs être très hétérogènes à quelques dizaines de mètres et il n'est pas possible de savoir à ce jour si ces résultats sont dus en tout ou partie à l'incendie de Notre Dame et quelles étaient les valeurs antérieurement. Ces résultats n'appellent pas à ce stade de mesure de protection particulière mais justifient la poursuite des prélèvements dans les logements et structures collectives afin de s'assurer que ne sont pas constatés dans ces espaces intérieurs des prélèvements supérieurs aux valeurs de référence.

Sur le parvis de Notre Dame, l'Agence a pris connaissance en fin de semaine dernière des résultats des prélèvements effectués qui montrent que les premières mesures de nettoyage n'ont pas eu l'efficacité souhaitée. En conséquence, l'ARS a demandé qu'une nouvelle opération de nettoyage soit effectuée après laquelle des prélèvements seront à nouveau opérés. L'interdiction d'accès au public sera maintenue tant que l'efficacité de ces mesures de dépollution n'aura pas été constatée ou que le risque d'exposition des publics n'aura pas été réduit.

L'Agence régionale de santé a assuré une communication transparente sur la situation et les mesures prises depuis le 15 avril. **Les prélèvements environnementaux réalisés par les pouvoirs publics ont débuté dès le lendemain de l'incendie, se poursuivent et continueront** afin de documenter aussi précisément que possible la dispersion du plomb consécutive à l'incendie, et d'adapter si nécessaire les mesures prises. Un premier bilan auprès de la population avait été fait un mois après l'incendie. Comme prévu, **un bilan à trois mois sera réalisé**, soit donc dans une dizaine de jours.

Contacts presse :

Thomas Lhuillery

thomas.lhuillery@ars.sante.fr

01 44 02 01 73

Emilie Puech

emilie.puech@ars.sante.fr

01 44 02 01 06

[@ARS_IDF](#) - www.iledefrance.ars.sante.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de la part d'ARS-IDF-COMMUNICATION, merci de nous le signaler à l'adresse [ARS-](#)

IDF-COMMUNICATION@ars.sante.fr